

FORMATIONS DES ÉLUS LOCAUX EN FINISTÈRE **ACTUALITÉS 2019**

Des outils pour mieux agir



Cette année deux catalogues semestriels en version digitale. Une première version avec des formations proposées de mars à juin 2019 puis, en juin prochain, un second catalogue avec des modules de septembre à décembre 2019. Vous y trouverez des nouveautés qui nous permettront de vous accompagner au mieux sur cette fin de mandature.

Notre objectif : Participer au développement de notre territoire en vous proposant, grâce à nos formations, une réponse pertinente et durable à vos besoins de compétences nouvelles.

Votre Droit Individuel à la Formation (DIF)

Vous savez que chaque élu bénéficie d'un Droit Individuel à la Formation (DIF) de 20 heures par an, cumulable sur toute la durée du mandat et ce jusqu'à 6 mois après l'expiration de son mandat. N'hésitez pas à en profiter.

Ce DIF est financé par la cotisation annuelle obligatoire du 1% à la charge de l'élu, versé à la Caisse des Dépôts et Consignations. Tous les élus bénéficient de ce droit y compris ceux qui ne perçoivent pas d'indemnité de fonctions.

De ce fait, et grâce à cette cotisation annuelle, les formations qui intéressent les élus pourront être financées, sur demande, par la Caisse des Dépôts et Consignations, cette dernière ayant deux mois pour statuer et apporter une réponse à l'élu.

Les formations éligibles sont celles qui correspondent à l'exercice du mandat, et qui sont dispensées par un organisme agréé pour la formation des élus par le ministère de l'Intérieur. Peuvent être également éligibles les formations sans lien avec le mandat mais qui permettent un développement de compétences nécessaires à la réinsertion à l'issue du mandat.

Le fonds prend en charge le coût de la formation ainsi que les frais de déplacement et de séjour des élus dans les conditions similaires à celles des fonctionnaires.

Vous trouverez toutes les informations utiles concernant le DIF sur le site dédié de la Caisse des Dépôts : <http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/dif-elus-locaux>

ou en vous renseignant à l'adresse mail suivante : dif-elus@caissedesdepots.fr

NOS FORMATIONS 1^{er} semestre 2019

Le détail de ces formations dans notre catalogue digital

Communication - Management - Ressources Humaines

Communication : continuer à s'exprimer en période pré-électorale → 6 juin • 14h-17h • Quimper

Accompagnement de l'élu(e) dans le cadre de l'annonce aux familles des accidents de vie → 26 avril • 9h-17h30 • Brest

Premiers secours (PSC1) → 17 mai • 9h-17h30 • Brest


Appliquer la pleine conscience pour être plus performant(e) en situation de stress → 15 mai • 9h-17h • Quimper

Méthode DISC : mieux communiquer pour gagner en efficacité relationnelle → 29 et 30 avril • 9h-17h • Quimper

Méthode DISC : approfondissement et analyse de pratiques → 14 juin • 9h-17h • Brest


Finances locales

Bases du fundraising ou la collecte de fonds privés → 2 avril • 9h-17h • Brest


 Bases et fondamentaux des finances publiques locales

Droit

Mise en place d'un dispositif de vidéo protection dans les collectivités : outils et retours d'expériences → 27 juin • 17h-20h • Brest

 Les pouvoirs de police du maire et de ses adjoints dans le cadre du renforcement de l'intercommunalité


Urbanisme

 La loi littoral

Politiques publiques

Communes et associations : le couple indissociable de la vie locale → 21 mai • 17h-20h • Brest

Restauration collective : réussir son approvisionnement local → 20 juin • 9h-17h • Quimper

 CCAS/CIAS : quelles interactions, comment optimiser le lien avec l'utilisateur

Intercommunalité

Mutualisation des services de police → 28 mars • 14h-17h • Brest

Communes nouvelles : y réfléchir pour demain → 22 mars • 9h-17h • Brest

Les transferts des compétences au sein du bloc local → 3 juin • 9h-17h • Quimper

**Votre assureur de proximité,
au cœur de vos collectivités !**



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Des formations « sur mesure » pour votre collectivité

A chaque instant, et au regard des besoins spécifiques de votre territoire, vous pouvez tout à fait nous solliciter pour la mise en place de **formations « sur mesure » pour votre collectivité**. Tous les thèmes proposés dans le catalogue annuel et bien d'autres encore, dans des domaines très spécifiques, peuvent être traités en interne aux communes ou communautés de communes.

Ces formations permettent, tout au long de la mandature, de répondre précisément aux attentes des communes ou EPCI grâce à un contenu, un lieu, des dates et des horaires adaptés aux exigences et contraintes des élus de votre territoire.

Les formations sur mesure trouvent bien entendu leur intérêt au niveau de l'intercommunalité.

Elles peuvent être mutualisées : les communes s'y retrouvent financièrement et les élus y adhèrent grâce aux multiples échanges sur leurs pratiques professionnelles.

De nombreuses collectivités ou EPCI nous font régulièrement confiance sur des thèmes divers. Exemples récents : communes nouvelles, bon usage des réseaux sociaux, création de site internet, statut de l' élu...

Des formations à distance

Aujourd'hui, c'est souvent difficile de concilier vie professionnelle, vie familiale et vos responsabilités d'élus. C'est la raison pour laquelle nous avons débuté en 2016 une réflexion sur la formation à distance pour les élus.

Objectif : se former où vous voulez, quand vous voulez (24h/24), et au rythme que vous voulez dès lors que vous possédez une connexion internet.

Nous avons à ce jour 4 modules de formation en ligne :

- > **CCAS/CIAS : Quelles interactions, comment optimiser le lien avec l'utilisateur ?**
- > **Les pouvoirs de police du maire et de ses adjoints**
- > **La loi littoral**
- > **Les bases et fondamentaux des finances locales**

Pour vous inscrire, c'est simple. Vous utilisez le bulletin que vous trouvez sur notre site :

www.univ-brest.fr/formations-elus29

Il s'agit du même bulletin que les formations en présentiel.

À réception de ce dernier, nous vous transmettons par mail le lien et les codes d'accès indispensables pour suivre les modules à distance. Vous aurez un accès d'une durée de trois mois pour suivre une formation équivalente à trois heures (plusieurs séquences forment un module) et un accès de six mois pour suivre une formation d'une durée équivalente à six heures (plusieurs séquences pour un module).

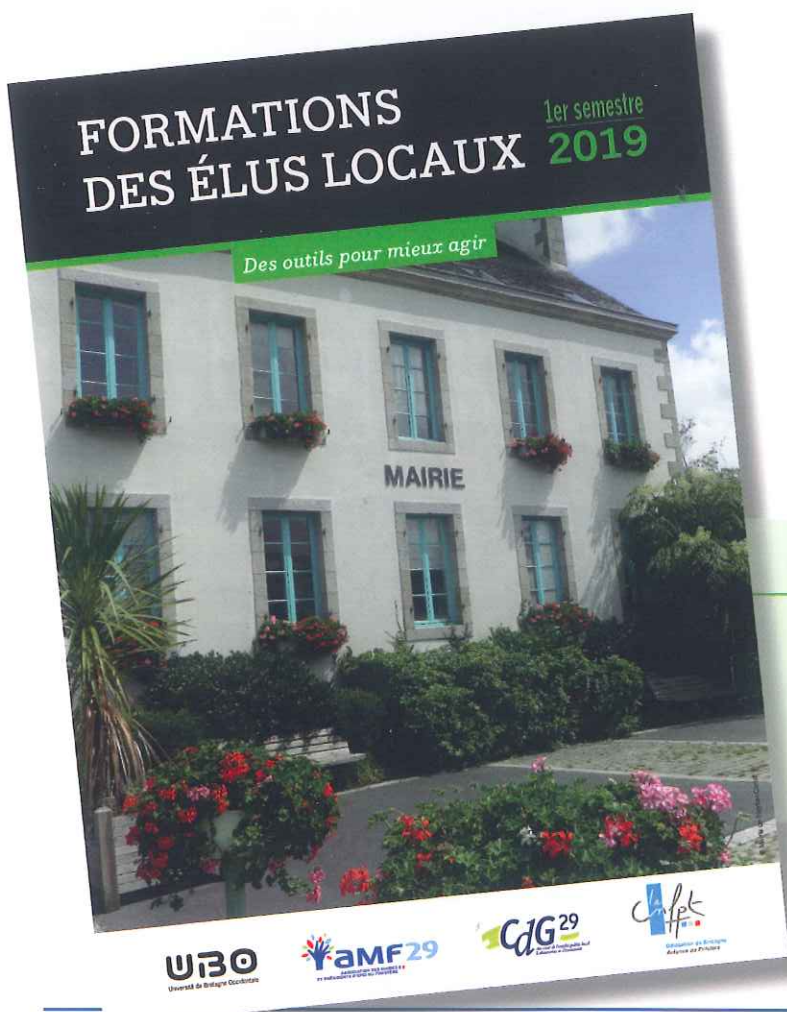
De nouveaux projets sont en cours pour 2020.

Vous retrouverez toutes les informations utiles sur ces formations sur notre site

www.univ-brest.fr/formations-elus29

Nous sommes également à votre écoute pour toute suggestion que vous jugeriez utile à notre service

formations-elus29@univ-brest.fr



Contact

Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance

Mikaëlle Roudaut-Cadiou au 02 98 01 67 79
ou Eva Van Laere au 02 98 01 82 57
Mail : formations-elus29@univ-brest.fr

Rejoignez-nous

